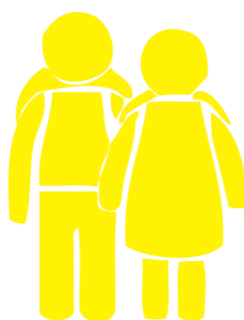


Le fonctionnement d'un collège



Les élus

Ils déterminent la politique du département et le budget consacré aux collèges en termes de construction, d'entretien et d'équipement des collèges. Ils peuvent aussi favoriser la mise en place d'actions innovantes : restauration scolaire bio, action éducatives...

Depuis 2016-17, un conseil départemental des jeunes a été mis en place, place pour associer les jeunes collégiens aux décisions dans le collège.



Personnels de La Direction Enseignement

Ce sont des personnes qui participent à la mise en place de la politique départementale sur le terrain : carte scolaire, investissement dans les locaux, restauration scolaires, équipements sportifs, transports, actions éducatives... Ils ne travaillent pas dans les établissements mais les accompagnent au quotidien.



Le personnel de ménage

Le personnel de ménage s'occupe de nettoyer tous les bâtiments du collège : les salles de classe, les couloirs, mais aussi les cours, les préaux et tous les espaces verts.



Le Personnel d'entretien

Il participe au bon fonctionnement de l'établissement. Il assure l'entretien général et technique de l'établissement.



Le personnel de cuisine

Les agents de cuisine contrôlent la qualité des denrées et marchandises commandées et confectionnent les repas pour les élèves et les personnels. Ils s'occupent aussi de l'entretien de la cuisine et de la salle de restauration, une fois le service terminé. Le chef de cuisine compose les menus avec le gestionnaire.

Chauffeur de bus

Il assure les transports scolaires des élèves et travaille pour un prestataire privé. Selon la zone d'habitation, il est sous la responsabilité du département ou des agglomérations (Valence, Romans et Montélimar).



Principal/principal adjoint

Il est chargé de veiller au bon fonctionnement de l'établissement. Aidé dans son travail par un ou une adjoint/e, sa mission est d'organiser le travail de tous les personnels (professeurs, gestionnaires, cuisinier ect...) de s'assurer de la bonne organisation des cours et de veiller au respect des règles par les élèves.

Secrétariat

Il y a deux types de secrétaires :

- Secrétaire du Principal.
- Secrétaire d'intendance (du gestionnaire)

Ils s'occupent de la gestion des documents administratifs et financier.



Le/la gestionnaire

Il gère le budget du Collège au quotidien. Il est en charge de la demi-pension, du matériel du Collège, des travaux et aménagement des locaux, notamment en termes de sécurité.



Conseillère principale d'éducation

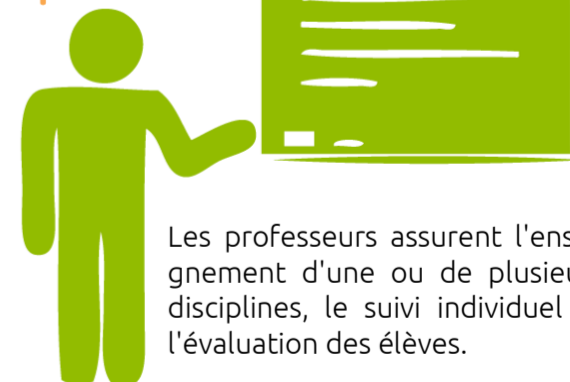
Responsables de la vie scolaire, C'est elle (lui) qui prend le relais des professeurs en dehors des cours. Elle est là pour faire respecter le règlement intérieur, informe les élèves, vérifie leurs absences et leurs retards, règle les conflits, en particulier au moment des récréations, de la pause déjeuner et des inter-cours.



Les surveillants

Sous la responsabilité du CPE, ils l'aident au quotidien dans les missions de vie scolaires. Leur rôle est d'encadrer les élèves dans tous les moments où ces derniers ne sont pas en cours : demi-pension, récréations, permanence, ... Ils peuvent aussi aider les élèves dans leur travail pendant les heures de permanence.

Les professeurs

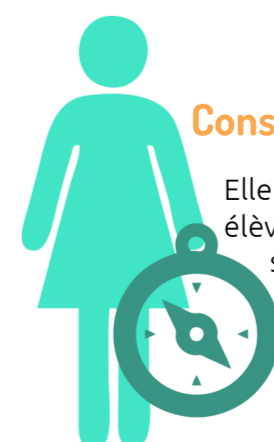


Les professeurs assurent l'enseignement d'une ou de plusieurs disciplines, le suivi individuel et l'évaluation des élèves.



L'infirmière :

L'infirmière s'occupe des soins aux élèves, renvoie chez eux les malades qui ne peuvent suivre leurs cours. Elle aussi un rôle d'écoute et d'éducation à la santé auprès des élèves.



Conseillère d'orientation

Elle est là pour informer les élèves des orientations possibles, des choix d'études à faire pour leur scolarité future.

Affiche réalisée par

ALEC, LYA, LOÏSE, MOHAMED, ORIANE et THEO



2016-2017